

GRILLE DES USAGES ET DES NORMES PAR ZONE

USAGES ET CONSTRUCTIONS AUTORISÉS	USAGES	h1	habitation unifamiliale	■						
		c13	commerce d'hébergement		■(a)					
p1	communautaire récréatif				■					
u1	utilité publique légère				■					
LOGEMENTS	Nombre de logements	min.	1	1	0					
	Nombre de logements	max.	1	1	0					
STRUCTURE / BÂT	Isolée		■	■						
	Jumelée									
	Contiguë									
BÂTIMENT	Hauteur maximum	(étage)	2	2	--					
	Largeur minimum	(m)	7	7	--					
	Superficie de bâtiment au sol minimum	(m ²)	67	67	--					

TERRAIN									
	Superficie minimum	(m ²)	800	--	--				
	Largeur minimum	(m)	25	--	--				
	Profondeur minimum	(m)	30	--	--				

IMPLANTATION DE LA CONSTRUCTION	MARGES	Avant minimum	(m)	10	10	--			
		Avant maximum	(m)	--	--	--			
		Latérale minimum	(m)	5	5	--			
		Total des deux latérales minimum	(m)	10	10	--			
		Arrière minimum	(m)	9	9	--			
		Espace naturel	(%)	60	60	--			
		Rapport espace bâti / terrain	max.	0,12	0,12	--			
		Rapport espace plancher / terrain	max.	--	--	--			
		Nombre de logement / hectare	max.	--	--	--			

DISPOSITIONS SPÉCIALES		(1)	(1)					
		(2)	(2)					
		(3)	(3)					
		(4)						

ZONE:	Ha 610
<i>Résidentielle de faible densité</i>	

USAGE SPÉCIFIQUEMENT PERMIS OU EXCLU :
(a) uniquement permis le regroupement de chalets en location

DISPOSITIONS SPÉCIALES:
(1) Les dimensions et superficie de terrain varient selon que le terrain est situé en secteur riverain ou non et selon qu'il est desservi ou partiellement desservi - se référer au règlement de lotissement
(2) PIIA 003 - Quai
(3) Art. 11.7.3 - Norme relative à la protection d'une prise d'eau potable
(4) Art. 14.5 - Regroupement de chalets en location

AMENDEMENTS		
Date	No. Règlement	Usage/limite/norme